

MÉMOIRE

sur

LE PROJET DE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) QUARTIER DES SPECTACLES : SECTEUR DE LA PLACE DES ARTS

Mémoire présenté par :

Anne-Marie Jean
Directrice générale, Culture Montréal

Consultation publique
Arrondissement Ville-Marie
5 mai 2008

Présentation de l'organisme

Fondé en 2002, Culture Montréal met en lumière et suscite la contribution des arts et de la culture au développement de Montréal et de ses quartiers, par une action axée sur la recherche, l'information, la concertation et le réseautage. Pour remplir son mandat, Culture Montréal s'est doté de plusieurs comités de travail dont le **Comité sur les grands projets et l'aménagement du territoire (GPAT)**. Créé en 2005, le comité GPAT assure une veille et offre des avis à la Ville de Montréal, et aux promoteurs de grands projets ainsi qu'aux organismes de consultation publique afin de faire valoir les valeurs que défendent les membres de Culture Montréal. Dans la mise en œuvre de sa mission, Culture Montréal considère la ville et son espace comme un ensemble vivant qui doit favoriser l'expression des identités, de la créativité et des pratiques artistiques. Le territoire est porteur de valeurs, et de ce fait, influence, reflète et subit les interactions sociales et culturelles. Les transformations du territoire montréalais bénéficient d'une attention toute particulière de la part de Culture Montréal puisqu'elles s'inscrivent dans un horizon temporel qui dépasse les objectifs immédiats des projets urbains.

Afin de s'outiller pour l'étude de projets et pour la formulation de recommandations, le comité GPAT a développé **six principes directeurs**, lesquels ont été adoptés lors de l'assemblée générale annuelle de Culture Montréal le 18 mars 2005. Ainsi, les projets soumis à l'étude sont évalués selon les principes suivants :

- **la contribution réelle du projet au développement culturel de la ville;**
- **l'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus;**
- **les retombées sociales et économiques du projet;**
- **les bénéfices urbains du projet;**
- **la contribution du projet au développement durable;**
- **et la qualité du processus de développement du projet.**

Pour votre gouverne et pour dissémination auprès des divers organismes et individus concernés par la transformation du Quartier des spectacles, vous trouverez, en annexe, la ventilation de chacun de ces principes directeurs.

Quartier des spectacles et Montréal culturel : au-delà du secteur de la Place des Arts

Mentionnons d'emblée que le projet de revitalisation du Quartier des spectacles est l'une des priorités citées au *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle*. Culture Montréal espère que l'amélioration d'une partie du Quartier, le secteur Place des Arts, soit la première d'une série d'interventions visant à redynamiser le secteur du Faubourg St-Laurent et ses environs. Cette intervention, même si elle n'englobe pas l'ensemble du Quartier des spectacles, s'avérait nécessaire à plusieurs égards : pour la pérennité de nos grands festivals; pour le maintien de la réputation internationale de Montréal comme ville de culture et de festivals; pour une réelle appropriation ou ré-appropriation du secteur par les citoyens ainsi que par les créateurs, organismes et lieux culturels qui le font vivre et vibrer; pour la confirmation du secteur à

titre de pôle culturel et haut-lieu de création, de production et de diffusion; pour l'émergence d'une « image de marque » qui rayonnera et lancera un appel remarqué aux clientèles locales et extérieures; et pour une réelle mise en interaction du secteur avec le très riche réseau culturel et artistique s'étendant sur l'ensemble de l'île. Ce dernier point, soit le dialogue et la relation d'échange que saura établir le secteur de la Place des Arts avec les pôles culturels présents sur toute l'île, constitue l'une des clés de la réussite du projet et trace la voie vers une meilleure fréquentation de circuits artistiques et culturels que la Ville de Montréal a tout avantage à développer et mettre en valeur dans les années à venir.

Dans toutes ses interventions publiques portant sur les projets d'aménagement, Culture Montréal affirme d'emblée un parti pris en faveur d'un développement durable capable d'intégrer, de concilier et d'équilibrer les préoccupations culturelles, économiques, sociales, patrimoniales, urbanistiques et écologiques. C'est dans cet esprit que l'organisation s'est penchée sur le programme particulier d'urbanisme proposé pour le Quartier des spectacles, secteur de la Place des Arts. Culture Montréal est satisfait de constater que le développement durable est, à juste titre, nommément cité dans le PPU visant le secteur de la Place des Arts. Soulevons toutefois que, sous la rubrique du développement durable, sont majoritairement abordées des préoccupations d'ordre environnemental. Notons que la philosophie du développement durable sous-tend une approche holistique, intégrant toutes les composantes d'une collectivité ainsi qu'un calcul des impacts dépassant le cadre physique d'intervention dicté par un PPU ou autre plan de développement ciblé. Ainsi, la mise en relation du secteur de la Place des Arts avec les quartiers limitrophes, voire l'ensemble du territoire montréalais, est essentielle à l'application des principes de développement durable et ce, dans toutes les sphères d'intervention (urbanisme, transport, services, infrastructures, design, architecture, et cetera). Culture Montréal est d'avis que le PPU doit démontrer le souci d'établir une synergie entre le secteur visé et les secteurs environnants, dont certains sont sujets à des transformations majeures dans un avenir rapproché (pensons, entre autres, au site du futur CHUM, au Vieux-Montréal, aux campus universitaires, etc). En effet, seul le respect du contexte urbain global dans lequel le projet de développement se situe garantira son succès sur un horizon temporel prolongé. De plus, le projet de revitalisation du secteur de la Place des Arts, et les divers outils encadrant sa réalisation, viendront transformer sa configuration physique et lui conférer une nouvelle dynamique dans laquelle doivent s'inscrire une vitalité culturelle et artistique propre à l'identité et à l'histoire du secteur, ainsi qu'une qualité de vie découlant de la mise en place de services et composantes – environnementales ou autres –, répondant aux besoins des résidents actuels, tant individuels qu'institutionnels. Ainsi, Culture Montréal est d'avis que la Ville de Montréal doit s'assurer de la cohérence absolue de tout PPU, dont les orientations et moyens de mise en oeuvre doivent être conséquents avec le Plan d'urbanisme et le Plan de transport de la Ville de Montréal.

Pour un quartier culturel habité

Culture Montréal est d'avis que la pérennisation de la vocation culturelle du secteur passera par la présence d'une animation culturelle offerte tout au long de l'année, s'appuyant entre autres sur les grands festivals, mais également sur des activités et événements culturels de vocations et de dimensions diverses dont la tenue doit être facilitée par des aménagements publics à configurations variables. La bonification du quartier repose également sur l'existence d'institutions et de lieux s'ouvrant au citoyen et par la présence d'une masse critique et extrêmement diversifiée de créateurs, d'artistes et d'organismes culturels. Déjà, plusieurs organismes culturels ont annoncé leur intention de trouver ancrage dans le Quartier des spectacles (LADMMI, les Grands Ballets Canadiens, l'Orchestre symphonique de Montréal et CIBL Radio-Montréal, pour n'en nommer que quelques-uns) et certains OBNL ont manifesté leur volonté d'y ériger des édifices à vocation culturelle (par exemple le projet du 2-22 Sainte-Catherine Est). La présence du milieu culturel doit être renforcée en proposant des résidences, des lieux de création, de production et de diffusion adaptés aux besoins des créateurs, notamment ceux des organismes de la relève et des pratiques émergentes. Culture Montréal enjoint donc la Ville de Montréal et l'arrondissement d'assumer un leadership ferme dans l'attribution de permis de construction sur les terrains vacants, ainsi que dans le type de projets et de partenariats qui seront privilégiés en développement immobilier. Des conditions claires, visant l'accès des organismes culturels et des artistes à des espaces à loyer raisonnable, doivent être imposées aux promoteurs et développeurs, actuels et futurs.

Certains bâtiments publics du secteur, une fois mis à niveau, offriraient de multiples possibilités de développement pour le milieu culturel. Le « Wilder », entre autres, constitue un site de choix où pourrait naître un milieu de vie et de création pluridisciplinaire qui contribuerait à la vitalité culturelle du quartier tout en procurant aux artistes un emplacement tout indiqué pour la poursuite de leurs activités. Culture Montréal est d'avis qu'il pourrait s'avérer extrêmement profitable et porteur de confier à des organismes à but non lucratif la gestion de ce type d'édifice. Soulignons également l'intérêt que soulève l'idée, mentionnée dans le PPU, de réserver le pourtour des places publiques à des résidences-ateliers pour artistes.

Le Plan d'action 2007-2017 émanant du *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle*, aborde l'importance de l'enrichissement de la qualité culturelle du cadre de vie par la préservation du patrimoine, par l'excellence en architecture et en design, et par la présence accrue de l'art public sur le territoire. Culture Montréal insiste sur l'importance de faire du secteur de la Place des Arts un exemple et une référence en matière d'innovation en architecture et en design, un impératif alors que nous sommes à bâtir une métropole culturelle dont la renommée et le pouvoir d'attraction dépendront, en partie, de la richesse du patrimoine que nous saurons y construire. L'histoire récente nous a démontré que des projets architecturaux prestigieux, lorsque bien planifiés, constituent des investissements gagnants et d'incomparables leviers de développement local. Culture Montréal recommande donc la tenue de concours architecturaux et de design qui pourront favoriser, en amont, la qualité des projets et la cohérence des propositions, ceci pour l'éclosion d'un quartier

porteur d'une signature architecturale forte et rayonnante. En ce qui a trait au mobilier urbain, Culture Montréal estime qu'un accès à l'affichage sur les structures devra être assuré aux organismes culturels, ceci afin que les outils destinés à la promotion remplissent véritablement leur fonction de diffusion culturelle, sans être constamment l'objet des pressions des marchés.

Enfin, le redéploiement du secteur de la Place des Arts constitue une occasion unique de faire de ce projet un modèle en ce qui a trait à la présence d'art public dans les lieux publics et privés. Tel que le suggère le Plan d'action 2007-2017 émanant du *Rendez-vous novembre 2007*, Culture Montréal recommande qu'une part significative des coûts de construction des divers projets présents sur le territoire soit allouée à l'intégration d'oeuvres d'art public, faisant ainsi figure d'exemple et d'inspiration. À cet effet, il serait indiqué d'appliquer la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* à l'ensemble des édifices, publics et privés, et ce sur l'ensemble du territoire du Quartier des spectacles. Culture Montréal appuie également la création d'un Fonds d'investissement en art public, tel que mentionnée dans le PPU. Cette mesure, venant s'ajouter à celle déjà mentionnée, contribuerait à faire de l'art public un des éléments réellement distinctifs du secteur. Ce dernier deviendrait une galerie à ciel ouvert, chaque oeuvre agissant comme un témoin du talent et de la présence des artistes.

Un quartier habité par les artistes et les créateurs; une architecture véritablement unique et inspirante; une animation en continu, axée sur la diversité des formes et des contenus; des oeuvres d'art public qui s'offrent au visiteur comme autant d'invitations à l'appréciation du talent des créateurs - le secteur de la Place des Arts, comme l'ensemble du Quartier des spectacles, doit proposer aux résidents et aux visiteurs une expérience unique, qui se métamorphose et se découvre différemment à chaque visite et à chaque saison. On y rencontre les artistes, on s'y divertit, on s'imprègne d'art, de culture et d'une atmosphère particulière. C'est cette expérience unique qui permettra aux Montréalais d'apprécier le Quartier des spectacles et qui contribuera à attirer, voire à reconquérir, une clientèle en provenance des banlieues qui tend de plus en plus à revoir ses habitudes de fréquentation culturelle en fonction de l'offre disponible en périphérie de Montréal. Fidèle aux principes du développement durable, Culture Montréal privilégie le transport en commun et les modes de transport autonome de tout acabit. Toutefois, force est de constater que la clientèle en provenance des banlieues a recours à l'automobile pour se rendre au Quartier des spectacles, situation à laquelle contribuent des horaires de desserte de métro et d'autobus peu adaptés aux horaires des représentations artistiques. Conséquemment, les publics venant de l'extérieur de Montréal doivent pouvoir compter sur un système de stationnement efficace et accessible. À cet effet, le PPU mentionne une éventuelle optimisation du réseau de stationnement déjà en place, ce qui constitue un progrès en soi. Soulignons toutefois que la revitalisation du secteur entraînera l'élimination de plusieurs places de stationnement en surface, perte qui devra être compensée, entre autres, par l'adaptation du réseau de transport en commun local et régional aux besoins des visiteurs et, si jugé nécessaire, par la création de nouveaux espaces de stationnement souterrain.

Processus de consultation et gouvernance

Bien que nous ne doutions aucunement de la capacité de l'arrondissement Ville-Marie de mener à bien la présente consultation, Culture Montréal questionne la décision de la Ville de Montréal de ne pas avoir recours à l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir les consultations relatives à tous les projets d'importance qui sont envisagés sur le territoire montréalais, dont celui du secteur de la Place des Arts. Nous réitérons toutefois notre désir de travailler avec les instances de consultation agissantes, dans un esprit de collaboration et de réflexion commune, pour l'élaboration d'un projet et d'un PPU qui soit à l'image des principes que nous défendons. Dans le même ordre d'idées, Culture Montréal souhaite voir se poursuivre, au-delà des consultations publiques entourant le projet de PPU, des échanges continus entre la municipalité, l'arrondissement, les promoteurs de projets et la société civile.

Enfin, la question de la gouvernance entourant la réalisation du PPU du Quartier des spectacles – secteur Place des Arts est préoccupante. En l'absence d'un coordonnateur de projet et gardien d'une vision d'ensemble du développement du Quartier au sein de l'administration municipale, Culture Montréal craint que ne soit diluée une vision à long terme du développement culturel du Quartier au profit d'enjeux et de préoccupations se manifestant au gré de l'actualité. Afin d'assurer la cohérence des actions qui seront prises en lien avec le PPU, et afin d'impliquer tous les acteurs, y compris, le milieu culturel et artistique de façon participative dans le processus de développement du secteur, Culture Montréal recommande la nomination d'un coordonnateur de projet, responsable du déploiement du Quartier des spectacles à la Ville de Montréal. Culture Montréal recommande également la mise en place d'une table de concertation « culture » regroupant des organismes existants et qui pourrait agir, en amont des travaux, pendant leur réalisation et pour la continuité de la vocation culturelle des lieux, à titre de gardien des intérêts du milieu et de la préservation de la notion de quartier culturel.

Présidente du GPAT

Rose-Marie E. Goulet, artiste en art visuel

Les membres du comité GPAT sont :

Simon Brault, président de Culture Montréal et directeur général, École nationale de théâtre

Dinu Bumbaru, directeur des politiques, Héritage Montréal

Philippe Côté, Atelier du patrimoine urbain de Montréal

Michel Des Jardins, directeur, Imago

André Dudemaine, directeur, Société pour la diffusion de la culture autochtone / Terres en vue

Anne-Marie Jean, directrice générale, Culture Montréal

Éric Olivier Lacroix, Directeur administratif, Théâtre à Corps perdus

Philippe Lupien, architecte, Schème inc.

Sandra O'Connor, Culture Montréal

Pierre Richard, vice-président du développement stratégique, RESO Regroupement économique et social du Sud-Ouest

Michel Sabourin, président du Club Soda et président de la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent

Principes directeurs du Comité sur les grands projets et l'aménagement du territoire (GPAT) de Culture Montréal

- 1. La contribution réelle du projet au développement culturel de la ville**
 - a. Intégration d'une préoccupation authentique à l'égard de la créativité, des arts et des enjeux culturels aux différentes étapes de développement du projet.
 - b. Valorisation d'une approche interdisciplinaire et transdisciplinaire par opposition à une approche trop spécialisée, fermée ou exclusive.
 - c. Prise en compte des éléments patrimoniaux et identitaires.
 - d. Vision du développement culturel et artistique à long terme sur le site choisi.
 - e. Impacts sur les créateurs et les organismes artistiques et culturels déjà établis sur le territoire choisi.

- 2. L'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus**
 - a. Prise en compte des objectifs des politiques de développement culturel ou du patrimoine de la ville.
 - b. Contribution à la réalisation des grands objectifs du Plan d'urbanisme de la ville.
 - c. Conformité avec les objectifs de la Stratégie montréalaise du développement durable.
 - d. Prise en compte de la Charte montréalaise des droits et responsabilités des citoyens.

- 3. Les retombées sociales et économiques du projet**
 - a. Inclusion des jeunes et des citoyens de diverses origines ethnoculturelles.
 - b. Contribution au développement de la créativité, au partage des savoirs et à l'employabilité à l'échelle locale et municipale.
 - c. Retombées économiques pour les quartiers environnant le site retenu.
 - d. Connexions entre le projet et la population du quartier.

- 4. Les bénéfices urbains du projet**
 - a. Contribution à la réappropriation des lieux et valeur identitaire du projet;
 - b. Valorisation d'usages quotidiens, saisonniers et permanents des installations;
 - c. Amélioration de la qualité des espaces publics;
 - d. Relations entre le projet et le développement d'autres espaces de la ville.

- 5. La contribution du projet au développement durable**
 - a. Degré de prise en compte des facteurs environnementaux (énergie, écologie, eau, transport).
 - b. Caractère exemplaire du projet et des innovations qu'il comporte.
 - c. Obtention des certifications et des témoignages de reconnaissances recherchés.

- 6. La qualité du processus de développement du projet**
 - a. Transparence et présence de mécanismes d'évaluation indépendants.
 - b. Qualité de l'accès à l'information.
 - c. Prise en compte réelle de la participation des citoyens et des résultats des consultations publiques.
 - d. Valeur pédagogique du processus.